

NOTE CIRCULAIRE N° 55-1178 /MENETFP/CAB du 13 MARS 2020
RELATIVE A LA PANDEMIE LIEE AU CORONAVIRUS 2019

La Côte d'Ivoire a enregistré son premier cas confirmé de Coronavirus 2019 ou «COVID-19» le mercredi 11 mars 2020.

En raison de la configuration spécifique du secteur Education/Formation (le nombre de personnes concernées, la promiscuité dans les structures d'apprentissage, la répartition nationale du système éducatif) le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle se doit de contribuer efficacement à la prévention de la maladie en période pré-épidémique et à son endiguement en période épidémique.

Pour cela, il entend faire appel aux ressources existantes et prendre appui sur les partenaires techniques et financiers, nationaux et internationaux.

Ainsi, dans la mise en œuvre du dispositif de prévention et de riposte porté par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), les directives suivantes sont à considérer.

1. A l'endroit des Gestionnaires des structures scolaires :

- 1) être à l'écoute du MSHP pour toutes les directives, actions et interventions susceptibles de préserver le pays de la survenue et de l'extension de foyers épidémiques ;
- 2) contribuer à une large diffusion des supports de communication relatifs au Coronavirus dans toutes les structures du secteur Education/Formation ;
- 3) renforcer les capacités des acteurs (apprenants, enseignants, éducateurs et autres) sur la thématique par l'information, la sensibilisation et l'éducation.
- 4) acquérir ou rendre fonctionnel dans les écoles et les administrations, le dispositif de lavage des mains (eau+Savon+ récipient avec robinet, à défaut, le gel hydro-alcoolique).
- 5) En cas de survenue de signes tels que la fièvre, la toux ou des difficultés respiratoires, se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir ou un cache-nez puis se rendre à l'infirmerie ou dans le centre de santé le plus proche.

2. A l'endroit des élèves et des personnels résidant continuellement sur le territoire national

Ces mesures concernent les pratiques d'hygiène au niveau individuel et les occasions de regroupement de personnes :

❖ **Au niveau individuel**

- ✓ Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique
- ✓ Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer
- ✓ Jeter le mouchoir utilisé dans une poubelle puis refermer le couvercle
- ✓ Se laver immédiatement les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique
- ✓ A défaut de mouchoir, tousser ou éternuer dans le pli du coude
- ✓ Eviter tout contact étroit avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux
- ✓ Bien cuire la viande et les œufs avant de les consommer

